



Etablissement Public Foncier
de Grand Est

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 06 DECEMBRE 2023**

Délibération N°CA23/067

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024
Charte partenariale
avec le Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain

Le Conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier de Grand Est,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'Etat, adapté le 07 décembre 2022,

Vu le règlement intérieur institutionnel, et notamment son article 19, le conseil d'administration faisant valoir son droit d'évocation,

Vu le rapport du Directeur Général,

Sur proposition du Président,

- approuve la charte partenariale à conclure avec le Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain,
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer la charte,
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre les dispositions de la charte à travers des conventions opérationnelles qui seront présentées pour approbation aux instances délibérantes de l'Établissement.

VU ET APPROUVE
21 DEC. 2023
Le
La Préfète de Région,
Pour le Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Samuel BOUJU

Le Président du Conseil d'Administration,

Antony CAPS